

DROIT

PLURIEL

Droit Pluriel vous explique... le CDAD

Lien simple vers la vidéo : https://youtu.be/_4GrgVW3Mu8

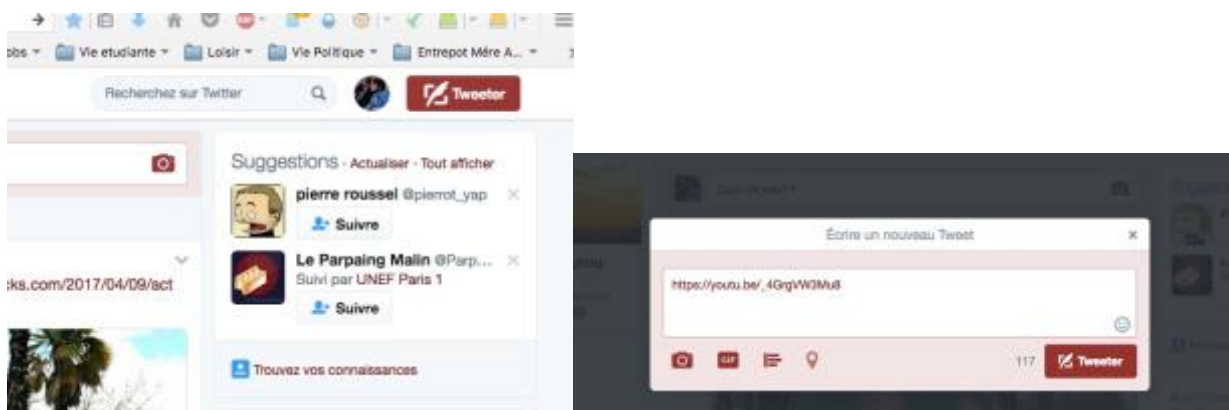
Ce lien de partage peut être introduit dans un statut Facebook ou encore twitter. La plateforme se chargera elle-même de l'affichage de la miniature, le public pourra simplement cliquer sur la vidéo pour la lancer.

1- Facebook



- Aller sur la fenêtre « Publiez un statut »
- Copier/coller le lien de la vidéo. La vidéo s'affiche en miniature. Il suffit de compléter le statut et de cliquer sur publier.

2- Twitter



- Aller sur la plateforme et cliquez sur « Tweeter »
- Copier/coller le lien de la vidéo et écrire un statut
- Cliquez sur Tweeter

Association Droit Pluriel

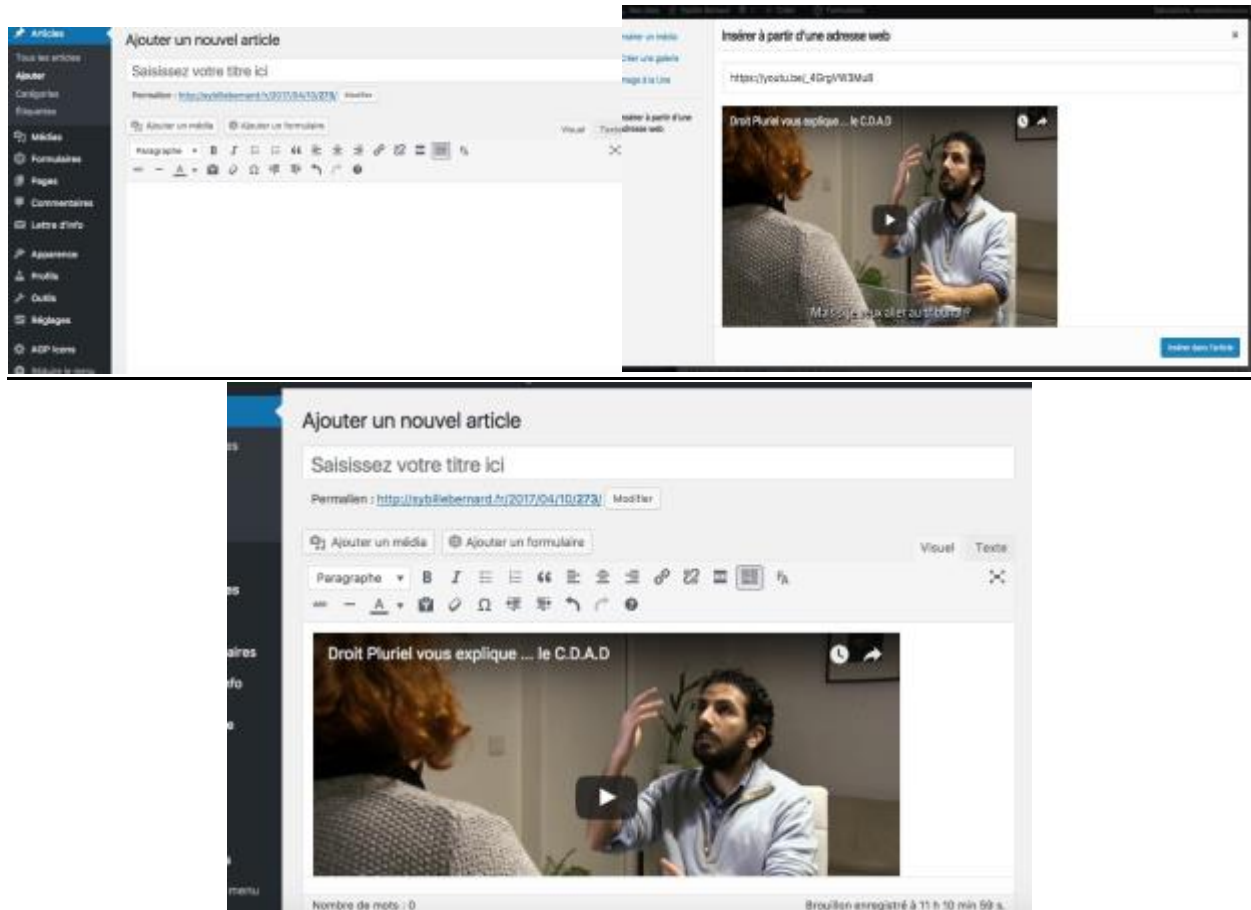
<http://droitpluriel.fr>

contact@droitpluriel.fr - 37 rue Colmet Lepinay, 93100 Montreuil

DROIT

PLURIEL

3- Wordpress



- a- Créer un nouvel article
- b- Appuyer sur Ajouter un média
- c- Copier/coller le lien de la vidéo
- d- Appuyer sur « Insérer dans l'article »
- e- La vidéo est correctement insérée dans un article du site internet

4- Autre plateforme

La vidéo soit être introduit dans la page HTML du site. Cette manipulation nécessite l'aide d'un administrateur système. Le code à insérer est :

```
<iframe width="560" height="315" src="https://www.youtube.com/embed/_4GrgVW3Mu8" frameborder="0" allowfullscreen></iframe>
```

Association Droit Pluriel

<http://droitpluriel.fr>

contact@droitpluriel.fr - 37 rue Colmet Lepinay, 93100 Montreuil